



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 avril 2025

Nombre de membres composant le Conseil : 23

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le trois avril.

PRESENTS :

Jacques BOREL - Jean-François BOULAY- Claude ETIENNE – Nora GALLO – Fabien GAVA – Patrick ISSARTEL - Jacques PAGES- Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI – Luc SAUVE -- Christophe TRIQUET- SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Jérôme COTTIER avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL

Isabel ENRIQUEZ avait donné procuration à Jean-François BOULAY

Hélène SAUVE avait donné procuration à Luc SAUVE

Ginette SOULIER avait donné procuration à Nora GALLO

ABSENTS :

Guylaine BISSON - Chloé CHALAN –Myriam GROSSIAS - Gianni MENEGHELLO (excusé) - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

Délibération n°DL.2025-034-711 : BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL – EXERCICE 2025– BUDGET PRIMITIF

Jean-Pierre PERSONNE, rapporteur, expose :

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Présentation du budget par chapitres :

Section Fonctionnement :

Charges de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	1 470 580,19 €
012	Charge de personnel	2 140 672,63 €
014	Atténuations de produits	641,00 €
65	Autres charges de gestion courante	855 873,25 €
66	Charges financières	21 401,63 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
	Dépenses d'ordre	232 784,35 €
	TOTAL GENERAL	4 722 453,05 €

AR Prefecture047-214701682-20250407-DL2025_034-BF
Reçu le 24/04/2025

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

Produits de Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement Reporté	753 157,57 €
013	Atténuations de charges	50 000,00 €
70	Produits des services	363 681,00 €
73	Impôts et taxes	166 245,00 €
731	Impositions directes	2 141 972,00 €
74	Dotations et Participations	1 129 962,88 €
75	Autres produits de gestion courante	66 429,60 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
	Recettes d'ordre	50 000,00 €
	TOTAL GENERAL	4 722 453,05 €

Section Investissement :**Recettes d'investissement**

Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	94 528,29 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 002,81 €
13	Subventions d'investissement reçues	606 580,00 €
16	Emprunt et dettes assimilés	1 000,00 €
902022201	Requalification fiche foncière Sousial	48 587,68 €
902022202	Aménagement de l'école primaire D.Barratz	179 063,68 €
	Recettes d'ordre	232 784,35 €
	TOTAL GENERAL	1 438 546,81 €

Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	Montants
001	Excédent d'investissement reporté	-
16	Emprunts et dettes assimilées	172 543,21 €
20	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	134 225,48 €
21	Immobilisations corporelles	238 699,92 €
22	Immobilisations recues en affectation	600,00 €
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €
90202201	Requalification friche foncière Sous.	126 331,45 €
90202202	Aménagement de l'école D.Barratz	639 146,75 €
90202203	Lotissement Vignes Grand Bois-Fo.	48 000,00 €
	Dépenses d'ordre	50 000,00 €
	TOTAL GENERAL	1 438 546,81 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget communal primitif pour l'exercice 2025 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

AR Prefecture

047-214701682-20250407-DL2025_034-BF

Recu le 24/04/2025

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL2022-049-7103 du 11 juillet 2022 approuvant la migration, à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'instruction M14 vers le référentiel budgétaire et comptable M57 des budgets de la Commune de Miramont-de-Guyenne,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la Commune pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article Premier : le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025, arrêté comme suit, est adopté :

Section Fonctionnement :

Charges de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	1 470 580,19 €
012	Charge de personnel	2 140 672,63 €
014	Atténuations de produits	641,00 €
65	Autres charges de gestion courante	855 873,25 €
66	Charges financières	21 401,63 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
	Dépenses d'ordre	232 784,35 €
	TOTAL GENERAL	4 722 453,05 €

Produits de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement Reporté	753 157,57 €
013	Atténuations de charges	50 000,00 €
70	Produits des services	363 681,00 €
73	Impôts et taxes	166 245,00 €
731	Impositions directes	2 141 972,00 €
74	Dotations et Participations	1 129 962,88 €
75	Autres produits de gestion courante	66 429,60 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
	Recettes d'ordre	50 000,00 €
	TOTAL GENERAL	4 722 453,05 €

Section Investissement :

AR Prefecture047-214701682-20250407-DL2025_034-BF
Reçu le 24/04/2025

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

Recettes d'investissement

Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	94 528,29 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 002,81 €
13	Subventions d'investissement reçues	606 580,00 €
16	Emprunt et dettes assimilés	1 000,00 €
902022201	Requalification fiche foncière Sousial	48 587,68 €
902022202	Aménagement de l'école primaire D.Barratz	179 063,68 €
	Recettes d'ordre	232 784,35 €
	TOTAL GENERAL	1 438 546,81 €

Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	Montants
001	Excédent d'investissement reporté	-
16	Emprunts et dettes assimilées	172 543,21 €
20	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	134 225,48 €
21	Immobilisations corporelles	238 699,92 €
22	Immobilisations recues en affectation	600,00 €
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €
90202201	Requalification friche foncière Sous.	126 331,45 €
90202202	Aménagement de l'école D.Barratz	639 146,75 €
90202203	Lotissement Vignes Grand Bois-Fo.	48 000,00 €
	Dépenses d'ordre	50 000,00 €
	TOTAL GENERAL	1 438 546,81 €

Article 2 : le budget de l'exercice 2025 est établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

Article 3 : l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 5 : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : 18

Délibération **adoptée** à la majorité par :

- 15 voix POUR
- 3 voix CONTRE (M. Jean-François BOULAY, Mme Isabel ENRIQUEZ par procuration et M. Claude ETIENNE)
- 0 ABSTENTIONS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne le 10 avril 2025,
Le Maire

Jean-Noël VACQUE

